

# Enquête annuelle sur les serres, les pépinières et les gazonnières – 2013

**CONFIDENTIEL une fois rempli**  
*If you would prefer to receive this questionnaire  
in English, please check*

Veuillez inscrire votre adresse électronique.

Adresse électronique

C0009

**Au besoin, veuillez corriger les renseignements  
de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous  
(en caractères d'imprimerie, S.V.P.).**

Nom légal (*s'il y a lieu*)

C0001

Nom opérationnel (*s'il y a lieu*)

C0002

Adresse (*numéro et rue*)

C0004

Ville

C0005

Province, territoire ou état

C0006

Code postal

C0007

Pays

C0053

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.  
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.**

### But de l'enquête

Cette enquête sert à recueillir des renseignements sur la production et la valeur de plantes et de légumes de serre, ainsi que sur la production de plants en pépinière et de gazon cultivé au Canada. Les résultats seront disponibles au public en avril et sont utilisés par les associations de producteurs et les gouvernements pour évaluer la santé économique de l'industrie des serres, des pépinières et des gazonnières. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Les renseignements sur les ententes de partage de données se trouvent à la dernière page du questionnaire.

### Confidentialité

#### Vos réponses sont confidentielles.

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans être autorisé par la loi. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

### Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

### Votre collaboration est importante

Il est important que les données déclarées soient exactes, car celles-ci seront utilisées dans le cadre des programmes d'aide aux producteurs.

### Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

## INSTRUCTIONS AUX EXPLOITANTS DE SERRES, DE PÉPINIÈRES OU DE GAZONNIÈRES

- Le présent questionnaire a pour but de vous aider à répondre à une entrevue téléphonique. Remplissez-le et gardez-le près de votre téléphone. Un intervieweur de Statistique Canada vous téléphonera entre le **13 janvier** et le **9 février 2014** pour recueillir vos réponses. **NE POSTEZ PAS CE QUESTIONNAIRE**, conservez-le dans vos dossiers.
- Veuillez répondre à toutes les questions qui se rapportent à votre exploitation.
- Si possible, consultez vos dossiers. Autrement, donnez une estimation aussi précise que possible.
- Merci de votre collaboration.

**CONSERVER DANS VOS DOSSIERS, NE PAS METTRE À LA POSTE**

Au besoin, veillez corriger les renseignements de l'étiquette dans les cases ci-dessous (en caractères d'imprimerie, S.V.P.).

## RÉPONDANT PRINCIPAL

Prénom et initiale(s)

C0008 [REDACTED]

Nom de famille

C0028 [REDACTED]

Numéro de téléphone

C0017 [REDACTED]

Numéro de télécopieur

C0016 [REDACTED]

Autre numéro de téléphone

C0506 [REDACTED]

Numéro et nom de la rue

C0504 [REDACTED]

Bureau de poste (*nom de la ville ou du village où le courrier est reçu*)

C0507 [REDACTED]

Province

C0512 [REDACTED]

Code postal

C0510 [REDACTED]

Adresse courriel (*si disponible*)

C0018 [REDACTED]

## AUTRE RÉPONDANT

Prénom et initiale(s)

C0603 [REDACTED]

Nom de famille

C0601 [REDACTED]

C0600  Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que ceux du répondant principal.

Numéro de téléphone

C0602 [REDACTED]

Numéro de télécopieur

C0604 [REDACTED]

Autre numéro de téléphone

C0606 [REDACTED]

Numéro et nom de la rue

C0609 [REDACTED]

Bureau de poste (*nom de la ville ou du village où le courrier est reçu*)

C0611 [REDACTED]

Province

C0612 [REDACTED]

Code postal

C0610 [REDACTED]

## AUTRE RÉPONDANT

Prénom et initiale(s)

C0703 [REDACTED]

Nom de famille

C0701 [REDACTED]

C0700  Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que ceux du répondant principal.

Numéro de téléphone

C0702 [REDACTED]

Numéro de télécopieur

C0704 [REDACTED]

Autre numéro de téléphone

C0706 [REDACTED]

Numéro et nom de la rue

C0709 [REDACTED]

Bureau de poste (*nom de la ville ou du village où le courrier est reçu*)

C0711 [REDACTED]

Province

C0712 [REDACTED]

Code postal

C0710 [REDACTED]

## PARTIE I – TYPE DE PRODUCTION

1. En 2013, avez-vous **cultivé** des produits de serre, de pépinière, de gazonnière ou des arbres de Noël?

C1000 1  Oui

<sup>3</sup>  Non → Passez à la partie commentaires à la page 13

2. En 2013, lesquels des produits suivants avez-vous **cultivé**? (cochez tout ce qui s'applique)

- a) Produits de serre (légumes, fruits, fleurs et plantes) (***Excluez la production de légumes et de fruits dans les tunnels non chauffés.***)

G1001

Passez à la partie II

- b) Produits de pépinière ou arbres de Noël (arbres et plantes)

C1002

Passez à la partie III, page 9

- c) Gazon

C1003

ANSWER TO PART IV, PAGE 11

## PARTIE II – SERRES (Voir les notes explicatives)

## C. SUPERFICIE ET NOMBRE DE MOIS EN EXPLOITATION

3. Est-ce que vos superficies seront déclarées en :

C2063 1 pi<sup>2</sup>

$$^2 \bigcirc m^2$$

*(Excluez les tunnels non chauffés utilisés pour la production de légumes et de fruits.)*

C0101

4. Quelle était la superficie sous verre en 2013?

G2008

5. Quelle était la superficie en films plastiques (poly-film) en 2013?

6. Quelle était la superficie sous plastique rigide, fibre de verre ou autres types de protection en 2013?

C0102

- ## 7. Quelle était la superficie totale sous serre en 2013?

C0100

8. Nombre de mois durant lesquels votre serre était en exploitation en 2013?

G0103

## FRUITS ET LÉGUMES DE SERRE

9. Avez-vous **cultivé et vendu** des légumes ou des fruits de serre en 2013? (excluez les plantes potagères à repiquer)

C1001 1  Oui      3  Non      → Passez à la question 12

## D. SUPERFICIE, PRODUCTION ET VALEUR DES LÉGUMES ET FRUITS DE SERRE - 2013

10. Veuillez déclarer vos superficies, vos quantités produites et la valeur des légumes et fruits de serre en 2013.

	Superficie	Production	Valeur des ventes	Déclarées en			
				kg	lbs	douzaine	têtes
a. Tomates de serre	C0180	C0183	C0186	\$			
b. Concombres de serre	C0181	C0184	C0187	\$			
c. Poivrons de serre	C0195	C0196	C0197	\$			
d. Laitue de serre	C0182	C0185	C0188	\$			
e. Autres légumes et fruits de serre ( <i>veuillez préciser</i> ) C0992	C0178 <input type="text"/>		C0189	\$			
f. Superficie totale et ventes brutes de légumes et fruits	C2009		C0190	\$			

## E. VENTES DE LÉGUMES ET FRUITS DE SERRE SELON LE CIRCUIT DE DISTRIBUTION (avant les taxes de vente)

11. Veuillez déclarer les ventes de légumes et fruits de serre (Code C0190) selon le circuit de distribution.

	%	OU	\$ CAN
a. Ventes aux grossistes canadiens	C1010 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %	C1010_1 <input type="text"/> \$	
b. Ventes aux magasins à succursales	C1011 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %	C1011_1 <input type="text"/> \$	
c. Ventes à d'autres serres	C1012 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %	C1012_1 <input type="text"/> \$	
d. Exportations faites directement par votre entreprise	C1013 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %	C1013_1 <input type="text"/> \$	
e. Ventes au public effectuées à votre serre ou sur le bord de la route	C1014 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %	C1014_1 <input type="text"/> \$	
f. Ventes au moyen d'autres circuits de distribution	C1015 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %	C1015_1 <input type="text"/> \$	
g. Total des ventes de légumes et de fruits de serre (code C1016_1 = C0190)	C1016 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %	C1016_1 <input type="text"/> \$	

## FLEURS ET PLANTES DE SERRE

12. Avez-vous **cultivé et vendu** des fleurs ou des plantes de serre en 2013? (incluez les plantes à repiquer)

C1003 1  Oui      3  Non → Passez à la section K

## F. PLANTES EN POTS D'INTÉRIEUR ET D'EXTÉRIEUR, PRODUITS FINIS

13. Avez-vous **cultivé et vendu** des plantes en pot en 2013?

C1004 1  Oui      3  Non → Passez à la question 15

### 14. PLANTES EN POTS D'INTÉRIEUR

	Nombre total de pots
a. Azalées	C0160
b. Lys	C0162
c. Poinsettias	C0163
d. Violettes africaines	C0252
e. Plantes tropicales ou plantes vertes (incluez les fougères, mais non les plantes suspendues)	C0165
f. Gerberas	C0261
g. Rosiers miniatures	C0267
h. Orchidées	C0269
i. Kalanchoes	C0266
j. Chrysanthème d'intérieur	C2067
k. Primulas	C0271
l. Cyclamens	C0255
m. Tulipes	C0272
n. Plantes suspendues d'intérieur	C2010
o. Autres plantes d'intérieur	C2011

### PLANTES EN POTS D'EXTÉRIEUR

p. Bégonias	C0253
q. Chrysanthème d'extérieur	C0164
r. Géraniums (en pots seulement)	C0161
s. Impatiennes	C0265
t. Pétonnias	C0270
u. Herbacées vivaces	C2068
v. Argyranthème	C2069
w. Plantes suspendues d'extérieur	C2013
x. Autres plantes en pots d'extérieur	C2014
y. Total des plantes en pots (intérieur et extérieur) cultivées et vendues	C2015
z. Ventes brutes totales de plantes en pots finis	C0276 \$



## I. FLEURS COUPÉES

18. Avez-vous **cultivé et vendu** des fleurs coupées en 2013?  
**(excluez les fleurs coupées séchées)**

C1007 1  Oui

3  Non → **Passez à la question 20**

### 19. FLEURS COUPÉES

### Nombre total de tiges

a. Alstroemeria

C0150 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

b. Chrysanthèmes (ordinaires et pompons)

C2017 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

c. Jonquilles

C0152 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

d. Freesias

C0145 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

e. Gerberas

C0143 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

f. Iris

C0144 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

g. Lys

C0153 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

h. Roses

C2018 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

i. Mufliers

C0148 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

j. Tulipes

C0149 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

k. Lisianthus

C0965 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

l. Autres types de fleurs coupées

C0151 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

m. Total de tiges cultivées et vendues

C2019 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

n. Ventes brutes totales de fleurs coupées

C0154 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 \$

**J. VENTES DES FLEURS ET PLANTES DE SERRE SELON LE CIRCUIT DE DISTRIBUTION  
(avant les taxes de vente)**

20. Veuillez déclarer le montant total des ventes de fleurs et de plantes.

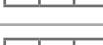
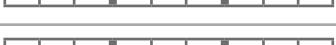
Ventes
C2070

\$
C2071

\$
C0137

\$

21. Veuillez déclarer les ventes des fleurs et plantes de serre (code C0137) selon le circuit de distribution.

% de ventes	OU	\$ CAN
C0130  %	C0130_1 	\$
C0131  %	C0131_1 	\$
C0132  %	C0132_1 	\$
C0133  %	C0133_1 	\$
C0134  %	C0134_1 	\$
C0135  %	C0135_1 	\$
C0138  %	C0138_1 	\$
C0136  %	C0136_1 	\$

## K. ACHATS DE MATÉRIEL VÉGÉTAL (avant les taxes de vente)

**Si vous exploitez à la fois une serre et une pépinière et que vous ne pouvez pas fournir séparément vos dépenses de produits horticoles et de main-d'œuvre de votre serre et de votre pépinière, vous pourrez déclarer vos valeurs combinées pendant l'entrevue.**

## L. MAIN-D'ŒUVRE DE SERRE

Veuillez inclure les propriétaires et leur famille dans les questions suivantes.

26. Combien de travailleurs saisonniers avez-vous employés dans votre serre (moins de 8 mois) en 2013?

C2022  
nbre

27. Combien de travailleurs permanents (temps plein et temps partiel) avez-vous employés dans votre serre (8 mois et plus) en 2013?

C2023  
nbre

**28. Nombre total de travailleurs de serre (C2022 + C2023)**

C0111  
nbre

**29. Quel est le montant total des salaires versés en 2013? (y compris ceux des propriétaires)**

C0122  \$

## M. AUTRES DÉPENSES DE SERRE

30. Dépenses de combustible (gaz naturel, huile à chauffage et autres types de combustible)

Dollars

C0115  \$

a. Gaz naturel

C0116  \$

b. Huile à chauffage

C0117  \$

c. Autres types de combustible (p. ex. charbon, sciure de bois)  
(spécifiez) C0993

C0121  \$

**d. Total des dépenses de combustible en 2013  
(somme des codes C0115, C0116 et C0117)**

C2024  \$

31. Dépenses électricité (éclairage, ventilation et chauffage)

C0114  \$

32. Autres dépenses de culture (incluez les engrains, pesticides, supports de croissance et les dépenses d'irrigation et de pollinisation; excluez les achats de matériel végétal)

C0112  \$

33. Autres dépenses d'exploitation (intérêts, impôts fonciers, assurances, emballages, réparations des bâtiments, de la machinerie, de l'équipement et des véhicules agricoles et travaux à contrat)

C0113  \$

**34. Total des dépenses d'exploitation en 2013  
(somme des codes C0125, C0122, C0121, C2024, C0114 et C0112)**

## PARTIE III – PÉPINIÈRES (Voir les notes explicatives)

35. En 2013, est-ce que vous avez **coupé et vendu** des arbres de Noël cultivé par votre exploitation?

C1009 1  Oui 3  Non ➔ Passez à la question 38

36. Est-ce que vos superficies en arbres de Noël seront déclarées en :

C2025 1  acres 2  hectares 3  arpents

37. Déclarez la superficie, la production et les ventes d'arbres de Noël coupés dans votre exploitation.

**Superficie totale**

C2026

(Incluez les superficies de peuplements naturels ou plantés, quel qu'en soit le stade de croissance, qui sont émondées ou gérées avec l'utilisation d'engrais ou de pesticides.)

**Arbres coupés**

C2027  
nbre

**Dollars**

C2028  \$

**Les producteurs de sapin de Noël qui n'ont pas cultivé des produits de pépinière, passez à la question 45.**

## N. PÉPINIÈRES

38. En 2013, avez-vous **cultivé ou vendu** des produits de pépinière?

C1017 1  Oui

3  Non → **Passez à la question 56**

39. Est-ce que vos superficies seront déclarées en : C0199 1  acres 2  hectares 3  arpents

40. Veuillez inclure les terres possédées ou louées dans les questions suivantes.

### Superficie

a. En 2013, quelle était la superficie utilisée pour la culture de plants de pépinière en champ?

C0603

--	--	--	--	--	--	--	--	--

b. En 2013, quelle était la superficie utilisée pour la culture de plants de pépinière en contenant?

C2029

--	--	--	--	--	--	--	--	--

c. En 2013, quelle était la superficie totale utilisée pour la culture de plants de pépinière? (somme des codes C0603 et C2029)

C2030

--	--	--	--	--	--	--	--	--

41. Est-ce que vous avez utilisé des châssis froids ou des tunnels non chauffés pour votre production?

C2031 1  Oui

3  Non

## O. PRODUCTION ET VENTES DE PRODUITS DE PÉPINIÈRES EN CHAMP ET EN CONTENANT

42. Veuillez déclarer la production de plants de pépinière produits en champ et en contenant et vendus en 2013 (excluez les plants achetés pour la revente, les plants en inventaire non vendus, les arbres de Noël et les activités d'aménagement paysager)

**Si les plants de pépinières n'ont pas été vendu en 2013, passez à la question 43b.**

	<b>En champ Nombre de plants</b>	<b>En contenant Nombre de plants</b>																
a. Arbres - Conifères	C2032 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>									C2043 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>								
b. Arbres - Fruits	C2033 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>									C2044 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>								
c. Arbres - D'ombre ou à fleurs	C2034 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>									C2045 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>								
d. Arbustes - Sempervirents (conifères)	C2035 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>									C2046 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>								
e. Arbustes - Sempervirents (feuillus)	C2036 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>									C2047 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>								
f. Arbustes - Décidus (incluez les rosiers)	C2037 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>									C2048 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>								
g. Vignes	C2038 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>									C2049 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>								
h. Vivaces et annuelles	C2039 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>									C2050 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>								
i. Arbustes à petits fruits (p.ex. framboisiers)	C2040 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>									C2051 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>								
j. Arbres de semis	C2041 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>									C2052 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>								
k. Autres	C2042 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>									C2053 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>								
<b>I. Total des ventes de plants de pépinière cultivés en champ et en contenant</b>	C0541 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>\$</td></tr></table>								\$	C0456 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>\$</td></tr></table>								\$
							\$											
							\$											

## P. VENTES DE PLANTS DE PÉPINIÈRE (avant les taxes de vente)

		<b>Ventes</b>
43.	a. En 2013, à combien se sont chiffrées vos ventes de plants cultivés en pépinière ou achetés pour la culture sur place? (somme des codes C0541 et C0456)	C0217 <input type="text"/> \$
	b. En 2013, à combien se sont chiffrées vos ventes de plants de pépinière achetés pour la revente immédiate? (excluez les revenus reliés aux activités d'aménagement paysager).	C0218 <input type="text"/> \$
	c. Valeur des ventes totales de plants de pépinière en 2013 (somme des codes C0217 et C0218)	C0219 <input type="text"/> \$

44. Veuillez déclarer vos ventes totales (code C0219) selon le circuit de distribution.

## **Q. ACHATS DE MATÉRIEL VÉGÉTAL DES PÉPINIÉRISTES (avant les taxes de vente)**

45. En 2013, avez-vous acheté des arbres fruitiers ou d'ornement, des produits de pépinière, des plants à repiquer, des semis, des boutures ou des bulbes?

C1018 1 ○ Qui

Non → Passez à la question 50

46. a. Quelles ont été vos dépenses en 2013 pour les produits de pépinière **destinés à la culture sur place?**

C0230  \$

- b. Quel **pourcentage** de vos dépenses déclarées à la question précédente représente les achats faits auprès d'autres serres ou pépinières **de votre province**?

C2054

47. Est-ce que vous avez acheté des plants de pépinière **destinés à la revente immédiate** en 2013?

C1020 1 Qui

<sup>3</sup>  Non ➔ Passez à la question 49

48. Quelles ont été vos dépenses en 2013 pour les produits de pépinière **destinés à la revente immédiate**?

C0231  \$

49. Dépenses totales pour les produits de pépinières en 2013  
(somme des codes C0230 et C0231)

C0232  \$

## R. MAIN-D'ŒUVRE ET DÉPENSES TOTALES D'EXPLOITATION DES PÉPINIÈRES

Veuillez inclure les propriétaires et leur famille dans les questions suivantes.

- |  |               |  |
|--|---------------|--|
| 50. Combien de travailleurs saisonniers avez-vous employés dans votre pépinière (moins de 8 mois) en 2013?   | C2055<br>nbre | <input type="text"/>    |
| 51. Combien de travailleurs permanents (temps plein et temps partiel) avez-vous employés dans votre pépinière (8 mois et plus) en 2013?  | C2056<br>nbre | <input type="text"/>    |
| <b>52. Nombres total de travailleurs de pépinière (C2055 + C2056)</b>  | C0214<br>nbre | <input type="text"/>    |
| <b>53. Quel est le montant total des salaires versés en 2013? (y compris ceux des propriétaires)</b>   | C0216         | <input type="text"/> \$ |
| 54. Quelles ont été vos autres dépenses d'exploitation en 2013? (Incluez les engrains, les pesticides, les impôts fonciers, les intérêts, les assurances, les dépenses de réparation, les combustibles, l'électricité et les dépenses d'irrigation et de pollinisation. Excluez les dépenses pour l'achat de matériel horticole et les coûts de main-d'œuvre.) | C2057         | <input type="text"/> \$ |
| <b>55. Quel a été le total de vos dépenses d'exploitation en 2013? (somme des codes C0232, C0216 et C2057)</b>   | C2064         | <input type="text"/> \$ |

## PARTIE IV - GAZONNIÈRES (Voir les notes explicatives)

### S. SUPERFICIE ET VENTES DE GAZON

56. En 2013, avez-vous **cultivé** du gazon?

C1021 1  Oui

3  Non → **Passez à la page 13**

57. Est-ce que vos superficies seront déclarées en : C1022 1  acres 2  hectares 3  arpents

58. a. Quelle était la superficie totale en gazon cultivé en 2013?

<b>Superficie</b>							
C0631	<input type="text"/>						

- b. Quelle était la superficie en gazon **cultivé pour la vente** en 2013?

C0632	<input type="text"/>
-------	---

59. Quel a été le revenu brut tiré du gazon **cultivé pour la vente** en 2013?

C0634	<input type="text"/> \$
-------	--

60. Est-ce que vous avez acheté du gazon **destiné à la revente immédiate** en 2013?

C1023 1  Oui

3  Non → **Passez à la question 63**

61. a. Quelles ont été vos dépenses de gazon **destiné à la revente immédiate** en 2013? (avant les taxes de vente)

C0633	<input type="text"/> \$
-------	--

- b. Quel **pourcentage** de vos dépenses déclarées à la question précédente représente les **achats** faits auprès d'autres gazonnières **de votre province**?

C0635	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %
-------	--

62. Quel a été le revenu brut tiré du gazon acheté pour **la revente immédiate** en 2013? (avant les taxes de vente)

C0636	<input type="text"/> \$
-------	--

63. **Ventes totales de gazon (somme des codes C0634 + C0636)**

C2075	<input type="text"/> \$
-------	--

## T. MAIN-D'ŒUVRE ET DÉPENSES TOTALES D'EXPLOITATION DES GAZONNIÈRES

Veuillez inclure les propriétaires et leur famille dans les questions suivantes.	
64. Combien de travailleurs saisonniers avez-vous employés dans votre gazonnière (moins de 8 mois) en 2013?	C2058 nbre <input type="text"/>
65. Combien de travailleurs permanents (temps plein et temps partiel) avez-vous employés dans votre gazonnière (8 mois et plus) en 2013?	C2059 nbre <input type="text"/>
<b>66. Nombre total de travailleurs de gazonnière (somme des codes C2058 + C2059)</b>	C2073 nbre <input type="text"/>
<b>67. Quel est le montant total des salaires versés en 2013? (y compris ceux des propriétaires)</b>	C2060 <input type="text"/> \$
68. Quelles ont été vos autres dépenses d'exploitation de votre gazonnière en 2013? (Incluez les engrains, les pesticides, les impôts fonciers, les intérêts, les assurances, les dépenses de réparation, les combustibles, l'électricité et les dépenses d'irrigation. Excluez les dépenses pour l'achat de gazon et les coûts de main-d'œuvre.)	C2061 <input type="text"/> \$
<b>69. Quel a été le total de vos dépenses d'exploitation par votre gazonnière en 2013? (somme des codes C0633, C2060 et C2061)</b>	C2065 <input type="text"/> \$

## ENTENTES DE PARTAGE DE DONNÉES

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 12** ont été conclues avec l'organisme statistique de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'avec le Department of Natural Resources Forestry and Agrifoods Agency of Newfoundland and Labrador, le ministère de l'Agriculture, de l' Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, le Manitoba Department of Agriculture, Food and Rural Initiatives, le Saskatchewan Ministry of Agriculture et le British Columbia Ministry of Agriculture and Lands.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

## COMMENTAIRES

C0129

---

C0130

---

C0131

---

# NOTES EXPLICATIVES DE L'ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES SERRES, LES PÉPINIÈRES ET LES GAZONNIÈRES DE 2013

Le questionnaire ci-inclus sert à recueillir des renseignements sur les industries des SERRES, des PÉPINIÈRES, des GAZONNIÈRES et des ARBRES DE NOËL au Canada. Les présentes notes explicatives répondent aux questions que vous pourriez avoir lorsque vous répondrez à cette enquête. Si votre exploitation effectue des activités « de service » connexes, comme les contrats d'aménagement paysager ou la pose de gazon, veuillez ne pas faire état dans le questionnaire ci-joint des chiffres ayant trait à la portion non agricole de votre exploitation.

## PARTIE II : SERRES

### Section C – Superficie et nombre de mois en exploitation

#### Nota :

Les superficies et les plants (incluant les **plants à repiquer**) protégés par des châssis froids et les tunnels **NE DEVRAIENT PAS** être inclus dans la partie « serres » du questionnaire. Ces constructions ne sont pas considérées comme faisant partie de la superficie d'une serre. Un châssis froid n'est pas une serre.

**Question C4 :** Ne déclarer que la superficie sous verre.

**Exclude :** La superficie entourant la ou les serre(s), c.-à-d. la pépinière, le centre de jardinage, le champ de blé, etc.

**Question C5 :** Déclarer les superficies en films plastiques. Le film plastique le plus utilisé est en polyéthylène.

**Question C6 :** Inclure tous les autres types d'enclos de protection utilisés pour la culture des plantes, c.-à-d. l'isolant rigide, les puits de mine, les granges, les abris. Déclarer les superficies en films plastiques à la question C5.

**Question C8 :** Exclure les mois pendant lesquels l'exploitant ne cultivait pas activement des plantes, c.-à-d. la période de fumigation.

### Section D – Superficie, production et valeur des légumes et fruits de serre – 2013

**Question D10 :** Déclarer les produits comestibles, prêts à consommer.

**Exclude :** Les plants à repiquer, le tabac, le ginseng, les asperges et les champignons.

**Récoltes multiples :** Si plusieurs récoltes du **même type** de légume/fruit de serre ont été produites dans le **même** espace de serre, ne déclarer la superficie qu'une seule fois, mais déclarer toute la production et la valeur (c.-à-d. que, si 1 000 pi<sup>2</sup> ont d'abord servi à la production de 2 000 lb de tomates, puis que la même superficie a été utilisée pour une deuxième récolte ayant donné 1 500 lb de tomates, il faut indiquer 1 000 pi<sup>2</sup> et 3 500 lb).

Si **au moins deux types de** légumes de serre ont été cultivés dans le **même** espace de serre, utilisez ce qui suit ((c.-à-d. que, si 2 000 pi<sup>2</sup> ont d'abord servi à la production de tomates, qui ont été remplacées par des concombres à la mi-été [dans le même espace de 2 000 pi<sup>2</sup>], il faut faire état d'une superficie totale de 4 000 pi<sup>2</sup> [2 000 pi<sup>2</sup> pour les tomates et 2 000 pi<sup>2</sup> pour les concombres]).

**Veuillez déclarer les AUTRES légumes et fruits de serre (non énumérés aux questions 10a à 10d) à la question 10e.**

### Section E – Ventes de fruits et de légumes de serre (avant les taxes de vente)

**Question E11 :** Veuillez déclarer les moyens auxquels vous avez eu recours pour vendre vos fruits et légumes, que ce soit par l'intermédiaire de grossistes ou de magasins à succursales multiples, sur le marché des exportations, au public, etc.

### Section F – Plantes en pot d'intérieur et d'extérieur, produits finis

**Question F14 :** Veuillez déclarer le nombre de plantes en pot **cultivées dans votre serre et vendues**. Ne déclarer que la production canadienne de plantes en pot ornementales finies.

**Include :** Les « **plantes suspendues** » c'est-à-dire tous les genres de pots suspendus (plastique, mousse de tourbe, osier, céramique, etc.).

**Exclude :** La marchandise revendue (les plantes qui ont été achetées et revendues immédiatement sans beaucoup de soin ni d'entretien), les produits de pépinière (les chrysanthèmes d'automne en pot cultivés dans une pépinière et vendus par celle-ci ou les arbustes en pot, comme les azalées ou la bruyère), les lys cultivés en plein champ et les arbres de Noël vendus en pot.

### Section G – Boutures et arbres de semis

**Question G16 :** Déclarer votre matériel de multiplication, c.-à-d. les boutures cultivées en serre (enracinées ou végétatives), les arbres de semis (exclure les produits de pépinière cultivés sous les châssis froids et les tunnels non chauffés) et toutes les autres boutures que vous avez **cultivées et vendues** (exclure les boutures revendues).

**Exclude :** Les plants à repiquer, qu'il s'agisse de légumes ou de plantes ornementales (**qui doivent être déclarés à la section H**).

### Section H – Plantes ornementales et potagères à repiquer (transplants)

**Questions H17a, H17b, H17c, H17d :** Déclarer le nombre total de plants à repiquer vendus en plateaux multicellules, en caissettes ou en plateaux de culture prêts pour que l'acheteur les transplante au jardin, au champ, dans des contenants, des paniers ou des pots, ou des alvéoles plus grandes (exclure la marchandise revendue).

### Section I – Fleurs coupées

**Exclude :** Les fleurs coupées séchées et revendues ainsi que les fleurs cultivées en plein champ et coupées.

### Section J – Ventes de fleurs et de plantes de serre (avant les taxes de vente)

**Question J20a :** Réfère à toutes les ventes de plantes et fleurs cultivées dans la serre. La valeur rapportée doit être égale à la somme des valeurs rapportées à titre de ventes de plantes en pot, de ventes de boutures et d'arbres à semis, de plantes à repiquer et de fleurs coupées.

**Question J20b :** Réfère aux ventes de plantes et fleurs achetées pour la revente immédiate. Ces plantes et fleurs sont généralement vendues assez rapidement et nécessitent peu d'entretien avant la revente. Certaines exploitations achètent des plantes pour la revente immédiate afin d'attirer des clients en offrant une plus grande diversité de produits. Les achats de matériel végétal pour la revente immédiate sont déclarés plus loin dans la section K (Question 24).

**Question J20c :** Déclarer toutes les ventes de fleurs et de plantes ayant été soit produites et vendues par votre exploitation et/ou importées ou achetées au Canada et revendues immédiatement, **ainsi que** des revenus provenant de la « location » de plantes dans les ventes à d'autres acheteurs.

**Question J21 :** Il faut répartir les ventes déclarées à la question J20c selon le circuit de distribution des ventes de l'exploitation. Les valeurs peuvent être déclarées en dollars ou en pourcentage. La somme des valeurs rapportées dans chacune des catégories devrait être égale à celle rapporté à la cellule **C0137** ou devrait être égale à 100 pourcent.

**Exclude :** Le matériel non végétal, comme les produits d'un centre de jardinage (c.-à-d. l'engrais, la mousse de tourbe, la vermiculite, la terre, les semences, etc.).

### Section K – Achats de matériel végétal (avant les taxes de vente)

\* Si vous exploitez à la fois une serre et une pépinière et que vous ne pouvez pas fournir séparément vos dépenses de produits horticoles et de main-d'œuvre de votre serre et de votre pépinière, vous pourrez déclarer vos valeurs combinées pendant l'entrevue.

**Question K22a :** Déclarer les achats destinés à la **culture sur place** (partir un plant/semis dans la serre, c.-à-d. s'en occuper et l'entretenir en le semant, en le transplantant, en le fertilisant, etc. jusqu'à ce qu'il devienne un produit vendable).

**Exclude :** Les fleurs, les plantes, les boutures, les semis, les graines et les bulbes achetés pour la revente (voir la question **K24** pour la définition).

**Question K22b :** Il ne faut déclarer à cette question que le **pourcentage des dépenses** effectuées pour le matériel végétal ayant servi pour la **production** qui a été acheté auprès d'autres serres, pépinières, grossistes ou d'autres vendeurs **dans votre province**.

**Question K24 :** Déclarer les achats destinés à la **revente immédiate** (acheter et conserver une plante pendant une courte période de temps sans beaucoup d'entretien, puis la revendre).

### Section L – Main-d'œuvre

**Questions L26 & L27 :** Il ne faut inscrire ici que les employés qui s'occupent de la culture, de l'entretien et de la récolte des plantes, des légumes et des fruits de serre.

**Include :** Le travail du propriétaire et l'aide qu'il reçoit des membres de sa famille.

**Exclude :** Toute la main-d'œuvre affectée à la vente au détail, au travail de bureau et aux travaux donnés à contrat (c.-à-d. les camionneurs, les paysagistes).

**Question L29 :** Si vous exploitez à la fois une serre et une pépinière, veuillez ne fournir dans cette section que la main-d'œuvre, les salaires et les avantages ayant trait à la serre.

**Include :** Les avantages sociaux versés, comme l'assurance médicale, les indemnités pour accidents du travail, l'assurance-emploi et les régimes de retraite.

**Exclude :** Les avantages sociaux et les salaires versés aux employés affectés à la vente au détail, au travail de bureau et aux travaux donnés à contrat (c.-à-d. les camionneurs, les paysagistes).

### Section M – Autres dépenses de serre

**Question M30 :** Veuillez préciser si vous avez utilisé du gaz naturel, de l'huile à chauffage ou un autre type de combustible, comme du bois ou du charbon. Veuillez inscrire le nom de l'autre combustible utilisé. Veuillez déclarer les dépenses totales effectuées pour le combustible au code **C0121\***.

**Question M32 :** Comprend les dépenses effectuées pour l'engrais, les pesticides et les supports de croissance, comme la terre, la mousse de tourbe, la vermiculite, la perlite, le sable, la mousse de polystyrène, la sciure de bois, la pollinisation et l'irrigation.

**Question M34 :** Déclarer les frais totaux d'exploitation ici (somme des codes C0125, C0122, C0121, C2024, C0114 et C0112).

**Exclude :** Le prix du terrain, des bâtiments, de l'équipement ou de la machinerie.

\*Nota : La somme des codes C0115, C0116 et C0117 doivent égaler le code C0121.

## PARTIE III : PÉPINIÈRES

Veuillez exclure de cette portion du questionnaire les chiffres relatifs aux serres (s'il y a lieu) que comporte votre exploitation (voir les notes de la PARTIE II : SERRES).

**Question 37 : À titre d'arbres de Noël,** déclarer les superficies de peuplements naturels ou plantés, quel qu'en soit le stade de croissance, qui sont émondées ou gérées avec l'utilisation d'engrais ou de pesticides.

### Section N – Superficie en pépinière

**Question N40 :** Il ne faut inclure dans les terres que celles qui ont servi en 2013 à la culture ou à l'entretien de produits de pépinière. Déclarer la superficie en contenant de la pépinière (toutes les plantes provenant de votre pépinière vendues en contenant) au code C2029 et la superficie en champ au code **C0603**.

**Question N41 :** Les superficies et les plants (incluant les **plants à repiquer**) protégés par des châssis froids et les tunnels sont déclarés dans la partie des pépinières du questionnaire. Ces constructions ne sont pas considérées comme faisant partie de la superficie d'une serre.

## **Section O — Production et ventes des produits de pépinière en champ et en contenant en 2013**

**Question O42 :**

### **Produits de pépinière EN CHAMP**

Déclarer les arbres, arbustes, vignes, herbacées vivaces, arbres à petits fruits et les autres produits de pépinière cultivés **en plein champ** PRODUITS ET VENDUS.

**Inclure :** Les plants livrés en mottes enrobées de jute, les plants à racines nues et tous les autres plantes empotées au champ avant d'être vendues.

**Exclude :** Les produits de pépinière cultivés en contenant et revendus, les arbres de Noël (dont le système racinaire n'est pas intact), les produits de serre, les produits non vendus et la valeur reçue pour les services d'aménagement paysager.

### **Produits de pépinière EN CONTENANT**

Déclarer les arbres, arbustes, vignes, herbacées vivaces, arbres à petits fruits et les autres produits de pépinière cultivés **en contenant** PRODUITS ET VENDUS.

**Inclure :** Tous les types de contenants de moins de 1 gallon, 1 gallon, 2 gallons et de plus de 2 gallons.

**Exclude :** Les produits de pépinière cultivés en champs et revendus, les arbres de Noël (dont le système racinaire n'est pas intact), les produits de serre, les produits non vendus et la valeur reçue pour les services d'aménagement paysager.

## **Section P — Ventes de plants de pépinière (avant les taxes de vente) en 2013**

**Question P43a :**

**Culture sur place** — Partir un plant/semis dans votre pépinière, c.-à-d. vous en occuper et l'entretenir en le semant, en le transplantant, en le fertilisant, jusqu'à ce qu'il devienne un produit vendable. (codes C0541 + C0456 = C0217).

**Question P43b :**

**Revente** — Processus consistant à acheter des arbres, des arbustes, des plants, des graines, des semis, une bouture, etc. et à les revendre peu de temps après sans beaucoup s'en occuper ni les entretenir.

**Question P43c :**

Déclarer les VENTES TOTALES de produits de pépinière en 2013 (codes C0217 + C0218 = C0219).

**Question P44i :**

Inclure les revenus de location et les ventes à des intermédiaires et à des entreprises forestières.

## **Section Q — Achats de matériel végétal des pépiniéristes**

**Question Q46 :** Inscrire la valeur monétaire des produits achetés expressément pour la **culture sur place**.

**Question Q48 :** Inscrire la valeur monétaire des produits achetés pour les **revendre immédiatement** et non pour les cultiver.

## **Sections R et T — Main-d'œuvre (gazonnières et pépinières)**

**Questions R50, R51, T64 and T65 :**

### **Employés permanents et saisonniers**

**Inclure :** Le nombre de travailleurs de votre exploitation qui s'occupent de la culture, de l'entretien et de la récolte des produits de pépinière ou du gazon.

**Exclude :** La main-d'œuvre affectée aux services au détail (commis vendeurs dans les centres de jardinage, main-d'œuvre pour les travaux à contrat, la pose de gazon, l'aménagement paysager ou l'installation d'arbustes au domicile des clients).

**Question R53 et T67 :**

### **Total des salaires versés**

**Inclure:** Les avantages sociaux, comme l'assurance médicale, les indemnités pour accident du travail, l'assurance-emploi et les régimes de retraite (ainsi que le salaire des propriétaires, des gestionnaires et des membres de la famille).

**Exclude :** Les salaires pour le commerce de détail et les travaux donnés à contrat qui ne sont pas liés à la pépinière ou à la gazonnière.

## **PARTIE IV : GAZONNIÈRES**

### **Section S — Gazon**

**Question S59 :** Déclarer la valeur totale des ventes de gazon **cultivé pour la vente**.

**Question S61a :** Déclarer les achats de gazon destiné à être **revendu immédiatement** et non cultivé par votre entreprise.